



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 032/FECAFOOT/PDT/SG/2022

PORTANT NOMINATION A LA COORDINATION GENERALE DES SELECTIONS
NATIONALES AU SEIN DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;
- Vu les Statuts de la FIFA ;
- Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;
- Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}: Monsieur Benoît ANGBWA est à compter de la date de signature de la présente décision, nommé au poste de Coordonnateur Général des Sélections Nationales de Football au sein de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT).

Article 2: L'intéressé aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3: La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, 12 JUL 2022



LE PRESIDENT

ETO'O Fils Samuel

Ampliations:

- SG/FECAFOOT;
- Intéressés;
- Archives.

